

Berne, le 5 août 1968

p.A.42.14.0. - MY/lp

ad (471:)250/GA/j.

4

Ministère public  
de la Confédération3003 B e r n e

Monsieur le Procureur général,

Par lettre du 31 juillet, vous avez bien voulu nous faire tenir photocopie des documents en votre possession concernant la conférence de presse donnée au siège de la Ligue arabe à Genève, le 21 juin dernier, par M. Rahi el Khatib, et la réaction qu'elle a provoquée - avec un certain retard - de la part de la Fédération suisse des Communautés israélites.

Nous avons voué toute notre attention à ces pièces et à cette affaire. Nous voudrions tout d'abord relever que l'ancien maire de Jérusalem a été un des interlocuteurs de l'ambassadeur Thalmann alors que celui-ci était en mission à Jérusalem pour les Nations Unies, et lui a laissé une excellente impression.

Quant au fond de la question, il nous paraît difficile d'agir aujourd'hui dans un sens tendant à empêcher la Ligue arabe de faire connaître son point de vue, alors que tant de voix, en Suisse, ont défendu la cause d'Israël. D'ailleurs, ainsi que le relève Me Woog lui-même, l'Agence télégraphique suisse et la presse en général ont pris soin en publiant des informations concernant les déclarations de M. Rahi el Khatib, de citer également la réaction de l'ambassadeur d'Israël auprès des Nations Unies.

D'autre part, vous vous souviendrez qu'il y a quelque temps, nous n'avons pas été en mesure de donner satisfaction aux Arabes, qui protestaient contre des aspects du film israélien sur la Guerre de six jours qu'ils estimaient insultants pour le Président Nasser.

Pour ces différentes raisons, nous estimons qu'en l'occurrence il n'y a pas lieu d'intervenir auprès de la Ligue arabe à Genève.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'assurance de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Affaires Politiques

n. o. Rüedi

